

MÔM'ART

La famille au musée



SOMMAIRE

- 02** Le projet Môm'Art
- 03** Un réseau d'ambassadrices
- 04** Les Dix droits du petit visiteur
- 05** La charte Môm'Art
- 07** Devenir un musée joyeux
- 08** Contacts

LE PROJET MÔM'ART



Parce que l'art et la culture doivent être accessibles à tous, l'association française Môm'Art accompagne les musées et les différents sites culturels à améliorer leur accueil et leurs services pour les familles. Les structures engagées dans cette démarche sont invitées à adhérer aux « Dix droits du petit visiteur » et à signer la charte Môm'Art pour rejoindre à leur tour la grande famille des « musées joyeux ».

Un « musée joyeux », c'est :

- Un musée dans lequel on a envie d'aller et qu'on retrouve avec plaisir ;
- Un musée où on découvre en s'amusant ;
- Un musée innovant, qui se met à la portée de tous, petits et grands ;
- Un musée accueillant.



MOM'ART, un réseau d'ambassadrices

Môm'Art repose sur un réseau de bénévoles qui partage l'idée que la culture participe de l'éveil au monde des enfants, qui aspirent à expérimenter et comprendre leur environnement au quotidien. L'idée de rendre les musées plus accessibles aux familles – en matière de mobilité, d'accueil et de contenus – nous semble primordiale afin qu'enfants et parents découvrent ensemble l'art, la science, l'histoire ou le patrimoine dans des conditions idéales.

Ambassadrices Môm'Art



MÔM'ART



www.mom-art.org



Mélissa Cadarsi
#Lilimots

LES DIX DROITS DU PETIT VISITEUR

Les « Dix droits du petit visiteur » invitent les enfants à s'approprier le musée de manière vivante et décomplexée. Ils existent sous forme de posters A3 et de petits carnets en version « Musée » ou « Museum » et téléchargeables gratuitement.

les 10 DROITS du PETIT VISITEUR



LA CHARTE MÔM'ART

La charte Môm'Art a été rédigée par des parents et des visiteurs qui ont à cœur d'accompagner les enfants au musée. Elle a pour but d'aider les musées, les muséums, les sites culturels à améliorer leur accueil et leurs services pour les familles.

En signant la charte, les musées s'engagent à rentrer dans une démarche active de qualité envers les jeunes visiteurs et les familles. Il n'est pas obligatoire (ni parfois possible) de remplir tous les engagements de la charte.

La charte comporte dix entrées :

1

Le musée est un lieu accueillant. On y souhaite la bienvenue avec un large sourire : les enfants doivent sentir qu'ils n'entrent pas dans un lieu hostile. (1) Le musée met en valeur autant ce que les enfants ont le droit de faire que ce qui est interdit.

Les « Dix droits du petit visiteur » sont affichés en bonne place à l'accueil du musée. (2)

2

Le musée met la culture à la portée de tous avec des outils adaptés. Il propose des parcours de qualité accessibles aux adultes et aux enfants (ex : cartels à deux niveaux de lecture) et des outils pédagogiques et ludiques spécialement conçus à l'attention des familles : livrets-jeux, parcours numériques, sacs d'activités, matériel pour jouer et manipuler ensemble y compris pour les bébés... (3)

3

Le musée propose un programme d'activités pour les familles tout au long de l'année.

Dès l'accueil, des questions sont posées aux familles pour mieux les informer : sont-ils de la région ? Sont-ils de passage ?... pour leur proposer, le cas échéant, le programme des activités et des ateliers pour les familles tout au long de l'année.

4

Le musée autorise la photographie (4) et le carnet de dessin.

Les enfants sont souvent d'excellents reporters et la photographie permet de fixer les découvertes pour les rapporter chez soi et de prolonger à la maison les échanges sur le musée.

5

Le musée communique ses événements et ses services sur les réseaux sociaux et donne des informations pratiques sur le site internet pour préparer la visite. Sur le site, un espace dédié aux enfants permet de jouer et de découvrir l'univers et la collection du musée.

6

Le musée autorise les poussettes.

7

Le musée dispose d'un espace où se restaurer et/ou pique-niquer.

8

Le musée favorise les échanges entre les enfants et les parents ou les grands-parents, en aménageant un ou des espaces ludo-éducatifs pour pouvoir jouer, apprendre et découvrir ensemble.

9

Les visiteurs, petits et grands, ont eux aussi des idées. Le musée autorise et encourage les bénévoles (amis des musées, étudiants, passionnés, visiteurs...) à venir faire des propositions de nouvelles expériences au musée, pour développer le champ de la médiation culturelle. Un livre d'or invite les visiteurs à faire leurs suggestions.

10

Le musée propose des activités spécialement conçues en direction des 13/16 ans (#AdoMuséo) en leur proposant des activités et des rendez-vous (et pas seulement pendant le temps scolaire).

Le musée propose des activités à l'attention des bébés et de leurs familles ou accompagnants (#BébéMuséo).

(1) Les enfants et les parents doivent aussi être polis. (2) Sauf si l'utilisation du scotch sur les murs n'est pas possible. (3) Il faut prendre soin du matériel. (4) Quand les œuvres appartiennent au domaine public et sans flash.

DEVENIR UN MUSÉE JOYEUX

Vous êtes un musée, un muséum, un centre culturel ou un lieu patrimonial et les valeurs portées par le projet Môm'Art vous parlent ?

Que vous soyez déjà dans une démarche pro-active vis-à-vis des familles ou que vous souhaitiez développer ce public dans votre structure, nous sommes là pour vous accompagner à rejoindre le réseau des « musées joyeux » :

Etape 01 : Prendre contact

Nous vous invitons à contacter l'association via le formulaire "contact" sur notre site internet

Etape 02 : Signer la charte

Nous établirons la charte Môm'Art avec votre structure suite à cet échange, qui inclue la signature de cette dernière et la souscription aux « Dix droits du petit visiteur ».

Etape 03 : S'acquitter des frais de dossier

Une participation forfaitaire de 150 euros pour les frais de dossier sera demandée par Môm'Art à la signature de la charte.

Etape 04 : Rédiger la fiche de présentation

L'association Môm'Art publiera une fiche de présentation , rédigée par vos soins, mentionnant vos coordonnées et un lien vers votre site. Votre structure fait figurer sur son site internet à l'endroit qui convient le logo Môm'Art et un lien qui renvoie sur le site de l'association.

Etape 05 : Relayer vos actions

Pour relayer au mieux vos actions sur les réseaux sociaux Môm'Art et votre structure devront se suivre mutuellement sur les réseaux sociaux, quand cela est possible. Pour faciliter le partage de posts votre structure devra taguer Môm'Art dans les posts.

CONTACT

MÔM'ART

Site internet : mom-art.org



[mom.art](https://www.instagram.com/mom.art)



[associationMomArt](https://www.facebook.com/associationMomArt)



[Môm'Art](https://www.linkedin.com/company/Môm'Art)



[MomArtfamille](https://twitter.com/MomArtfamille)